



IR LC

Indemnités repas LC WINTER 24/25



DÉJÀ DISPONIBLE

DANS

VOTRE APPLICATION

UNSA PNC



Disponible sur
Google play



Télécharger dans
l'App Store

IR LC WINTER 24/25

« À TABLE »

C'est parti pour la saison hiver 24 🎉

Bonjour 🙌 Manille et Salvador De Bahia, Au revoir 🙌 Abu Dhabi.

Nous venons de mettre à jour notre calculateur des indemnités repas, aucune action de votre part n'est nécessaire, tout est automatique.

En raison de la volatilité actuelle des marchés financiers, les taux de change connaissent des variations fréquentes et significatives.

Elle a donc un impact direct sur les montants des indemnités repas si vous les comparez avec ceux de la saison été 24.

i Par exemple : le taux de change du peso mexicain a fortement évolué et pourrait nous amener à penser que l'indemnité de CUN et MEX a baissé. Ce qui n'est pas le cas puisque les indemnités sont toujours exprimées en monnaie locale soit pour le Mexique de : 554 MXN et 110 MXN de menus frais. Le taux de change nous étant défavorable, le montant en Euro est à la baisse malgré la stabilité du montant de l'IR.

Bien que nous assurions une surveillance accrue du tableau récapitulatif du montant des indemnités repas publié chaque mois sur Medialib et afin de refléter au mieux ces fluctuations, nous vous encourageons à nous alerter si cette différence est flagrante pour une mise à jour en temps réel du calculateur.

De plus comme à chaque saison, le programme de vol peut évoluer avec des ajouts, des suppressions de rotations, des modifications d'horaire impactant le nombre d'indemnités repas versées.

Le travail d'équipe, vos délégués UNSA PNC et vous PNC, assure la robustesse du calculateur alors n'hésitez pas à nous faire parvenir toute modification, oubli ou anomalie.

Un petit rappel concernant l'attribution des indemnités repas sur LC :

Toujours en HORAIRES PROGRAMMÉS et HEURE LOCALE de l'escale.

En rotation, nous avons deux repas par jour soit sous forme de repas chargé à bord (MH), soit une indemnité repas.

➡ Si le vol décolle avant 15H16 : un repas MH déjeuner est chargé à bord donc une IR au titre du dîner le soir.

➡ Si le vol décolle après 15H15 : un repas MH Dîner est chargé à bord donc pas d'attribution d'IR.

ça paraît simple comme ça mais on est en France donc ce qui est simple devient souvent compliqué ! :il y a la règle et les exceptions qui confirment la règle.

➡ Lorsqu'un vol touche deux plages de repas genre le CDG-NRT qui décolle à 13H15 et qui se pose le lendemain matin en escale, un MH Déjeuner est à bord car le vol décolle avant 15H16 et nous percevons une IR pour le soir même si nous sommes dans l'avion pour le dîner.

➡ Même cas de figure pour le vol qui décolle le soir et qui se pose le lendemain soir en escale, nous toucherons une IR pour le déjeuner du lendemain midi même si nous sommes dans l'avion.

Le cas de l'IR CDG sur LC :

Elle est toujours versée sans menus frais. Nous la percevons lorsque nous avons au moins une heure dans la plage 11H-15H ou 18H-22H.

C'est-à-dire un vol qui se pose à CDG à 11H30, le TSV se terminant 30 minutes après nous permet de toucher l'indemnité repas CDG pour la plage de midi. Or si le vol retour est à 11H15 et bien rien du tout car nous n'avons pas cette heure dans la plage horaire prévue.

Idem pour la plage du dîner.

👉 Dernière exception :

Sur LC, tout est basé sur des horaires programmés. Sauf si le vol a été recalé officiellement par le CCO via un ASM, ce qui veut dire pour nous SMS et MAIL de confirmation sur la boîte pro, alors si les nouveaux horaires changent la codification du chargement du repas à bord, une indemnité peut être touchée.

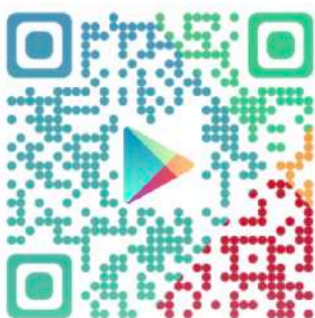
i Par exemple : un vol retour est programmé à 20H30 local. Le plan de prestation prévoit un MH diner sur le vol et pas d'attribution d'indemnité repas. Le CCO recalé ce vol à 22H30, alors nous toucherons une IR locale car le vol décolle après 22H15.

Petite subtilité supplémentaire : Si ce vol devait arriver à CDG dans la plage horaire 11H-15H avec une heure de temps de présence sur cette plage donc une arrivée à 11H30 au moins, nous ne toucherions pas l'IR CDG car le plateau repas chargé initialement pour le diner (je vous rappelle que ce vol devait décoller à 20H30) devient le plateau pour le déjeuner du lendemain midi.

Un doute sur vos EP4... nous sommes là pour éclairer vos lanternes. Bon vol à tous.

MAINTENANT FLASHÉZ SUR MOI APPLICATION UNSA PNC

**CALCULATEUR
IMPÔTS, REPOS À
BORD, IR, TSV,
RADD-> €, SIMU
TAF...**



Disponible sur
Google play



**BONS
PLANS, JOKER,
ANNUAIRE
OPERATIONNEL,
RADD...**



Télécharger dans
l'App Store